

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 30 novembre 2021 à 19h00.

*Suite à la crise sanitaire actuelle et en vertu du décret wallon du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie et de la Décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, la séance du conseil communal se tiendra par visio-conférence et sera retransmise en public via internet.
Les coordonnées de la réunion seront communiquées par courriel.*

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. SECONDE MODIFICATION BUDGETAIRE DU CPAS POUR L'EXERCICE 2021 - APPROBATION
2. BUDGET DU CPAS POUR L'EXERCICE 2022 - APPROBATION
3. DOTATION COMMUNALE POUR LE CPAS - EXERCICE 2022
4. DOTATION COMMUNALE EN FAVEUR DE LA CRECHE "LES P'TITS MOUSSES" - EXERCICE 2021 - MODIFICATION
5. CRECHE LA FARANDOLE : COMPTES 2018 A 2020 ET BUDGET 2021 - VERIFICATION DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS
6. CRECHE LES P'TITS MOUSSES : COMPTES 2018 A 2020 ET BUDGET 2021 - VERIFICATION DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS
7. Règlement taxe - Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2022/ew
8. Règlement taxe - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2022/ew
9. PROCES-VERBAUX DE VERIFICATION DE CAISSE AUX DATES DES 31/03, 30/06 ET 30/09/2021 - INFORMATION
10. IPFBW - Assemblée générale du 14 décembre 2021 – Points portés à l'ordre du jour/jb
11. inBW : Convocation à l'Assemblée générale du 22 décembre 2021 à 18h30 en visioconférence - Approbation des points portés à l'ordre du jour/jb
12. ORES - Assemblée générale du 16 décembre 2021 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/jb
13. BRUTELE - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2021 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/jb
14. ISBW - Convocation à l'Assemblée générale de l'ISBW le 13 décembre 2021 - Points portés à l'ordre du jour/jb
15. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2021 - Approbation des points portés à l'ordre du jour /jb
16. Occupation de la Salle Patria : convention - Approbation/cvm
17. Acquisition d'une mini-pelle - Approbation des conditions et du mode de passation/ag
18. Fourniture et mise en œuvre de jeux, de grillages et revêtement pour plaines de jeux - Approbation des conditions et du mode de passation/ag

19. Fourniture et placement de cavurnes et de columbariums, et réalisation d'aires de dispersion dans trois cimetières communaux - Approbation des conditions et du mode de passation/ag
20. Campagne d'essais géotechniques avec caractérisation des sols dans le cadre de l'étude du projet de la gare (rue Ledocte et rue de la Sucrierie) - Approbation des conditions/ag
21. Marchés publics et concessions de travaux et de services – Délégation du Conseil communal en faveur du Responsable des bâtiments et Conseiller en Energie pour des dépenses relevant du budget ordinaire, d'un montant inférieur à 3 000,00 € hors TVA – Exercices 2021 à 2024
22. Vente d'un bien immobilier situé rue du Pont d'Arcole 135 - Approbation des conditions/st
23. Permis unique 20/PUnique/02 : SA IGN Eckelmans - Place de la Gare - Cession de voirie - Invitation au Conseil communal à se prononcer sur la voirie /sh

Huis clos

24. Désignation d'une Maître de religion catholique temporaire, pour 12 période/semaine, aux entités pédagogiques de Cortil-Noirmont, Chastre et Blanmont - Ratification/cvm/am
25. Désignation d'une Directrice d'école temporaire à horaire complet, du 01/11/2021 au 30/11/2021 pour les entités pédagogiques de Chastre et Blanmont- Ratification/cvm/mlj
26. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 20 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Chastre, du 09/11/2021 au 17/11/2021 - Ratification/cvm/cd

Arrêté par le Collège communal en sa séance du 18 novembre 2021

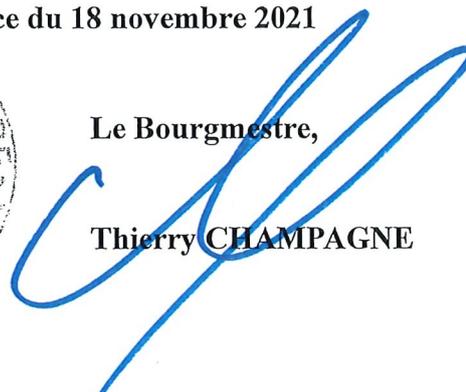
La Directrice générale,



Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,



Thierry CHAMPAGNE

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal·e concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller·e ;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.